



DUCATI CLUB DE FRANCE®

Association créée le 10 juin 1980 (J.O. du 10.07.80) Loi 1901

Section Grand Sud - Michel FONTANA – 06 85 64 65 05 – grand-sud@desmo-net.com
Ventoux Loisirs Saint Ponchon – Fabrice Jourdan – 06 13 29 39 76 – fabrice.jourdan@sfr.fr



1er Rallye Grand Sud

Une co-organisation Ducati Club de France et Ventoux Loisirs Saint Ponchon

Samedi 20 juin 2015

Hippodrome de Carpentras (84)

Règlement particulier



Article 1: Définition : Venez découvrir le Vaucluse provençal !!!

La section Grand Sud du Ducati Club de France en partenariat avec le Ventoux Loisirs Saint Ponchon de Carpentras organise le 20 juin 2015, conformément aux prescriptions du Code sportif de la FFM et au présent règlement, le "1er Rallye Grand Sud".

L'édition 2015 fera découvrir le Vaucluse provençal dans toute sa beauté.

Manifestation sportive et festive permettant de découvrir une région par ses plus beaux paysages et ses produits locaux, le rallye Grand Sud se compose de :

- Un Rallye Routier : épreuve sportive de jour comportant un parcours routier de liaison de 300 km environ et trois spéciales, deux chronométrées sur route fermée et une en régularité sur piste privée,
- Une soirée festive entre tous les participants avec un aioli provençal,
- Pour vos minots : Une piste gonflable et des mini-motos, le tout animé par un brevet d'état à un tarif accessible à tous !!! Les équipements de sécurité (Casque, gants) sont fournis.

Article 2 : Déroulement, Parcours et documents de route

L'épreuve comporte un parcours routier sous forme de deux boucles sur route libre à couvrir de contrôle horaire en contrôle horaire (CH), dans les règles du code de la route en une seule journée. Chaque boucle comporte deux spéciales chronométrées sur des portions routières bénéficiant d'un arrêté d'usage privatif et une spéciale régularité sur piste privée.

Le parcours du Rallye Grand Sud est tenu secret jusqu'au départ. Les participants pourront récupérer les Road-Book à 7h00 le matin de l'épreuve. Ils seront imprimés sur 2 colonnes de bas en haut et gauche à droite au format A4

Sur les boucles du parcours routier, dit de liaison, les participants sont tenus de respecter strictement les règles de circulation routière et, notamment, pendant la traversée des agglomérations.

Les temps du parcours routier de liaison sont calculés en fonction de cette obligation.

L'avenir des rallyes routiers en dépend...

Il est interdit de quitter volontairement le parcours imposé par l'organisateur.

Des contrôles de passage (CP) inopinés pourront être mis en place par l'organisateur.

Compte tenu du caractère de l'épreuve, les reconnaissances du parcours et des spéciales sont tout simplement interdites.

Les infractions peuvent être constatées par les Officiels ou tout membre de l'organisation, de la Gendarmerie ou de la Police qui seront considérés comme juge de fait. Tout départ sera refusé à un participant qui n'aurait pas respecté ces principes, sans remboursement de son engagement.

Programme prévisionnel du Rallye Grand Sud

Vendredi 19 juin 2015

Accueil des participants à partir de 10h sur l'Hippodrome de Carpentras - Détail du paddock dans le document "Annexe Rallye Grand Sud"

Passage aux vérifications administratives (de 15 à 18h) puis après pose par vos soins des plaques n° de course adhésives remises à l'administratif, passage au contrôle technique de 15h à 20h.

Attention : Pas de vérifications administratives et techniques le samedi matin

Samedi 20 juin 2015

7h00 – Distribution des Road-Book (format A4)

Départ de la première boucle depuis l'hippodrome dans l'ordre des numéros.

Chacun disposera du temps nécessaire pour se restaurer et assurer une assistance sur sa machine entre les deux boucles.

Le repas (froid) de midi est offert aux pilotes par l'organisateur.

Fin de la deuxième boucle sur le site de l'hippodrome à 18h30 maximum.

Remise des prix à 19h00

Apéritif offert par la section Grand Sud du Ducati Club de France et ses partenaires.

Aïoli provençal offert par la ville de Carpentras

DJ...

Dimanche 21 juin 2015

Journée en pente douce pour que chacun puisse laisser son coin d'hippodrome comme à son arrivée et pour ensuite rentrer à sa guise.

Article 3 : Tranquillité publique et organisation éco-responsable*

Afin de garantir la tranquillité publique les dispositions suivantes ont été prises avant l'épreuve.

- Parcours de liaison : le tracé évite tant que faire se peut les agglomérations. Il est tenu secret jusqu'au samedi matin 7h00.
- Contrôle de la conformité de toutes les machines aux dispositions du Code de la Route, notamment en matière de bruit.

Les organisateurs du Rallye Grand Sud sont très attentifs à l'impact que leurs organisations peuvent avoir sur l'environnement.

Fourniture de sacs poubelles, tapis environnementaux**, récupérateur d'huiles usagées feront partie du plan environnemental.

Toute intervention sur une machine devra se faire obligatoirement sur un tapis de protection de sol

Dans le même état d'esprit, la restauration et les boissons se feront avec des produits du terroir achetés localement sur place.

*L'éco-responsabilité = La responsabilité humaine dans l'habitat

**La FFM propose des tapis environnementaux à des tarifs abordables. FFM : 01 49 23 70 00

Article 4 : Participants et machines

Le "Rallye Grand Sud" est ouvert à tous les détenteurs d'une licence «Compétition» délivrée par la FFM pour l'année en cours ainsi qu'aux participants titulaires d'un permis de conduire, sous réserve qu'ils souscrivent en ligne une licence « une manifestation » lors de leur inscription à l'épreuve. Les pilotes et passagers des Side-cars devront également être titulaires d'une licence compétition ou d'une licence « une manifestation ».

Les licences «une manifestation » de type LJA seront à souscrire et à payer en ligne (**85 €**) lors de l'inscription au Rallye.

Les documents suivants seront à présenter aux vérifications administratives :

- Le document imprimé pour la licence «1 manifestation » précédemment pré-rempli en ligne,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition délivré depuis moins d'un an,
- Leur permis de conduire.

Article 5 : Catégories de machines admises

Pour respecter la tradition des organisations du Ducati Club de France, les machines admises en priorité sont équipées de moteurs « mono ou bicylindre ». Toutes les marques sont admises.

Une catégorie dite « HC » permet l'inscription aux machines de plus de 2 cylindres.

Toutes les machines, motos modernes, classiques, anciennes et side-car, devront être conformes aux normes du Code de la Route français, notamment en matière de niveau sonore, d'éclairage et d'indicateurs de changement de direction.

Les machines seront regroupées en différentes catégories selon le tableau suivant :

Catégories	Sous Catégories	Définitions
Mono	125cc	<i>jusqu'à 125cc 2T ou 4T</i>
	450cc	<i>jusqu'à 450cc 4T</i>
	+ de 450cc	<i>à partir de 451cc 4T</i>
	Pré-moderne	<i>Motos 4T Immatriculées avant le 31/12/1983</i>
	Side-car	<i>Tous side-car à moteur monocylindre 4T</i>
Twin	Due valvole	<i>Moteur 4T - 2 et 3 soupapes</i>
	Quattro Valvole	<i>Moteur 4T - 4 soupapes</i>
	Pré-moderne	<i>Motos 4T immatriculées avant le 31/12/1983</i>
	Historique	<i>Motos 4T immatriculées avant le 31/12/1979</i>
	Pré-historique	<i>Motos 4T immatriculées avant le 31/12/1968</i>
	Side-car	<i>Tous side-car à moteur bicylindre 4T</i>
Moto HC		<i>Motos hors catégories ci-dessus (choix organisateur)</i>
Side HC		<i>Side-car hors catégories ci-dessus (choix organisateur)</i>

Un challenge dit "Challenge des bouclards" sera organisé en équipe de 4 participants inscrits sous la bannière d'un même concessionnaire ou agent.

Article 6 : Equipements des participants

Tous les participants devront être équipés :

- d'un casque aux normes ECE 22-05
- d'une tenue de cuir (combinaison une pièce ou pantalon/veste),
- de bottes ou bottines,
- de gants en cuir,
- d'une protection dorsale et/ou d'un gilet gonflable homologué CE.

Article 7 : Vérifications administratives et techniques

Les participants engagés recevront une confirmation d'engagement sous forme d'un eMail qu'ils devront imprimer et présenter lors de leur arrivée à l'entrée de l'hippodrome et au contrôle administratif.

Les participants engagés devront se présenter :

- 1) - D'abord aux **vérifications administratives** munis "obligatoirement " de :
 - Leur permis de conduire,
 - La carte grise de leur machine,
 - L'assurance de leur machine,
 - Leur licence FFM annuelle ou leur imprimé pré-rempli de licence «1 manifestation ».

Les heures exactes de départ pour la première boucle du samedi matin seront affichées au contrôle administratif.

Les 3 plaques adhésives (n° de course) fournies par l'organisateur devront être posées avant le passage au contrôle technique.

- 2) - Puis aux **vérifications techniques**, avec leur machine et munis "obligatoirement" de leurs équipements :
 - Casque aux normes ECE 22/05 FIM-CEE,
 - Protection dorsale et/ou d'un gilet gonflable homologué CE.

Le contrôle technique des machines conformes au code de la route est pratiqué pour la sécurité de son pilote.

Les bouchons de vidange, niveau et remplissage, doivent être étanches et bien vissés.

Les tuyaux d'alimentation d'huile doivent être correctement et solidement fixés.

Le freinage de ces éléments, bien que recommandé, n'est pas obligatoire.

Les contrôles sonomètre seront systématiquement effectués par les Commissaires Techniques.

Les organisateurs via leurs contrôleurs techniques se réservent le droit de refuser une machine non conforme ou jugée dangereuse.

Article 8 : Engagements

Le montant de l'engagement comprend pour chaque participant :

- L'inscription à l'épreuve,
- Le café/croissant du samedi matin,
- Le repas froid du samedi midi,
- l'apéro du samedi soir,
- l'Aïoli du samedi soir,
- la soirée du samedi soir.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1er février 2015.

Priorité sera accordée aux membres du Ducati Club de France (DCF) et du Ventoux Loisirs Saint Ponchon (VLSP) à jour de leur cotisation.

	Rallye Grand Sud	
	du 1er février au 15 mai 2015	du 16 mai au 5 juin 2015
Solos DCF	120 €	130 €
Side-car (2 pers) DCF	135 €	145 €
Solos non DCF	150 €	160 €
Side-car (2 pers) non DCF	165 €	175 €
Pass soirée Accompagnant	15 €	
Moins de 12 ans accompagné	Gratuit	

Au vu de leur nombre et afin d'en faciliter leur gestion, les demandes d'inscription seront exclusivement faites en ligne sur internet via le site du Ducati Club de France.

<http://www.desmo-net.com/inscriptions-en-ligne>

Pour réserver votre place au rallye Grand Sud, pour les inscriptions par CB, lors de votre inscription, vous n'en payez qu'une partie à hauteur de 40 €. Le solde sera automatiquement débité 30 jours avant la manifestation.

Les inscriptions pas totalement acquittées le 6 juin 2015 ne seront pas prises en compte.

Les chèques du montant global de l'inscription sont encaissés 30 jours avant la manifestation.

Les inscriptions fermeront définitivement à capacité maximale admise des participants ou au plus tard le 16 juin 2015 à 0:00 h.

En cas de désistement de la part du participant, 30 € seront retenus sur son remboursement pour frais d'organisation.

Si le refus de l'inscription provient du choix de l'organisateur, les engagements sont remboursés (moins 1 € de frais de service d'inscription).

Challenge des bouclards : Pour participer à ce challenge, les participants devront préciser le nom de leur équipe (au nom du bouclard) lors de leur inscription dans le champ commentaire en bas du formulaire d'inscription.

Le Rallye Grand Sud est sur «invitation», chaque participant recevra par mail une confirmation d'engagement qui sera délivrée par l'organisation.

Seuls les participants présentant cette confirmation d'engagement pourront entrer sur l'hippodrome et se présenter aux vérifications et prétendre à prendre le départ.

Les organisateurs du Rallye Grand Sud sont seuls souverains dans le choix des participants, même si les machines ne correspondent pas aux critères de catégories telles que décrites à l'article 5.

Pass soirée : Les « Pass-soirée » pour vos accompagnants (Apéro + Aïoli + Soirée DJ) doivent être aussi achetés en ligne.

Nous avons besoin de savoir combien nous serons afin de tout préparer...

Attention : Pas d'inscription sur place, ni au rallye ni à la soirée !!!

Article 9 : Pénalités - Classements

Vous retrouverez le fonctionnement complet du Rallye Grand Sud dans le document "Annexe Rallye Sportif".

Chaque participant se voit confier un carton de pointage au départ de chacune des deux boucles. Sur ce carton de pointage, les commissaires sportifs inscrivent tous les horaires de pointage de son parcours (CH = Contrôles Horaires • CP = Contrôles de Passage).

Chaque participant est seul responsable de son carton de pointage pour assurer son classement.

La dernière spéciale en fin de journée sera fermée dans tous les cas à 18h30. Tout participant non passé avant cette heure sera mis hors course.

Liste des pénalités

- Carton de pointage falsifié : Exclusion définitive sans appel
- Carton de pointage illisible ou non remis à l'issue d'une boucle : 10 mn
- Absence de pointage à un Contrôle de Passage (CP) : 5 mn
- Absence de pointage à un Contrôle Horaire (CH) : 3 mn
- Non respect de départ à l'heure idéale : 15 s par mn de retard ou d'avance
- 30 mn de retard sur l'heure de départ idéale : Exclusion définitive sans appel
- Retard de pointage aux Contrôles Horaires (CH) : 15 s par mn de retard ou d'avance
- Départ anticipé en spéciale : 5 s par seconde anticipée

Trois types de classement et un prix spécial du jury seront établis à l'issue de la journée

- Classement scratch toutes catégories confondues
- Classement par catégorie
- Classement du "Challenge des bouclards"
- Prix spécial du jury

Article 10 : Visa-assurance

La manifestation est inscrite au calendrier de la FFM sous le n° 788.

La manifestation est assurée, conformément à la Législation en vigueur, par la police R.C. souscrite auprès de Gras Savoye – Département Sports Mécaniques.